JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



BIMENSUEL

Paraissant les 15 et 30 de chaque mois

15 Février 2017

59ème année

N°1381 BIS

SOMMAIRE

I - LOIS & ORDONNANCES

LOI N° 2017-004 portant loi de finances initiale pour l'année 2017

AVIS DIVERS	BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO
Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.	POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO S'adresser à la Direction de l'Edition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott, (Mauritanie). Les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire compte chèque postal n°391 Nouakchott	Abonnement : un an / Ordinaire4000 UM Pays du Maghreb4000 UM Etrangers5000 UM Achats au numéro / Prix unitaire200 UM
Edité par la Direction de l'Edition du Journal Officiel		
PREMIER MINISTERE		